

# PSYCHOMOTRICIEN



## QUELLES SONT SES MISSIONS ?

**Le psychomotricien est un professionnel de santé.** Il exerce sur prescription médicale au sein d'une équipe pluridisciplinaire : médecins, psychologues, masseur-kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes, infirmiers, aides-soignants, puéricultrices, éducateurs, etc.

Le psychomotricien intervient auprès de bébés, d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de personnes âgées. Il commence par un bilan (comprenant un entretien, des observations et des tests) pour comprendre le fonctionnement de la personne, évaluer ses compétences, ses troubles et analyser les origines probables de ses difficultés. Puis, vient l'étape de soins adaptés consistant en diverses propositions d'exercices et activités comme la relaxation, l'expression corporelle, la coordination et l'équilibre, des jeux d'orientation, des ateliers de concentration et d'organisation de l'activité. L'objectif est d'aider le patient à mieux maîtriser son corps, réguler ses comportements afin de dépasser ou contourner ses difficultés à la suite d'un accident, d'une maladie ou d'un handicap ainsi que mieux gérer ses émotions et s'adapter à son environnement.

## OÙ EXERCE-T-IL ?

Le psychomotricien travaille en tant que salarié dans des centres de consultation ambulatoire, les hôpitaux (services de psychiatrie, gériatrie, etc.), les maisons de retraite ou les crèches. Il peut aussi exercer en cabinet libéral, dans des secteurs en expansion (laboratoire de recherche, milieu carcéral, entreprise, etc.). Le psychomotricien exerce auprès de populations diverses : patient présentant des troubles autistiques, troubles neurologiques (Alzheimer, polyhandicap, AVC, etc.), troubles des apprentissages (ou troubles « dys » : dyscalculie, dyslexie, dysphasie, dyspraxie), troubles psychiatriques (anorexie mentale, schizophrénie, etc.).

Face à une demande croissante, ce métier ne cesse de se développer et de nouveaux domaines d'activité apparaissent comme l'exercice libéral.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EXERCICE ?

Le psychomotricien travaille en collaboration avec d'autres professionnels de santé, des métiers du social et du médico-social.

Les horaires de travail sont des horaires de journée et principalement en semaine. Il lui arrive de travailler pour plusieurs employeurs.

## QUELLES QUALITÉS SONT NÉCESSAIRES POUR EXERCER CE MÉTIER ?

Ce métier exige, outre des connaissances théoriques et un savoir-faire technique, des qualités d'écoute, d'empathie, de disponibilité, d'adaptation, de créativité et de patience. C'est un métier de relation et de questionnement à l'écoute de l'autre.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

L'admission en formation se fait par l'intermédiaire de la Plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur (Parcoursup) pour le public suivant (admission sur dossier) :

- élèves titulaires du baccalauréat ou d'un titre équivalent, inscrits en classe de terminale, âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée ;
- candidats en réorientation d'études.

**Pour la rentrée 2023**, les frais d'inscription seront de 1316€ auxquels s'ajoutent la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus).

**Les stages se réalisent obligatoirement dans la région Grand Est à l'exception d'un stage pouvant se faire à l'étranger.**

**Situation particulière** : les candidats en reconversion ou en promotion professionnelle répondant à l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien, modifié par l'arrêté du 13 juin 2013, article 25 doivent déposer un dossier conforme conformément à l'article 26 de l'arrêté suscité et un chèque de 203€ pour les frais de dossier.

Les préconisations tarifaires annuelles du Conseil Régional Grand Est sont de 7000€ par année de formation pour les étudiants en reconversion professionnelle.

Les étudiants obtiennent, à l'issue des trois ans de formation, un diplôme d'Etat de psychomotricien.

## QUEL EST LE CONTENU DES ÉTUDES ?

La formation s'effectue sur trois ans soit 2 522 heures au total dont 1 842 heures de cours et 680 heures de stages pratiques. L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée par un contrôle continu et régulier et par un examen terminal.

## QUELLES ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES ?

La formation ouvre également l'accès à la profession de Cadre de santé, à des Diplômes Universitaires (DU) (DU Psychomotricité et vieillissement, DU Initiation à la recherche clinique en psychomotricité, etc.) et à des Masters (Master Rééducation et Ingénierie de la Santé) et Doctorats.

Il est possible d'évoluer vers un poste d'encadrement dans un service ou de formateur dans un institut de formation en psychomotricité.

---

Pour tout renseignement :

[Site internet GHRMSA](#)